



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE CHANTIERS FORESTIERS

DÉBOUCHÉS

- Création d'entreprise de travaux forestiers
- Ouvrier forestier qualifié ou chef d'équipe dans une entreprise de travaux forestiers
- Ouvrier forestier qualifié pour le compte de l'ONF (Office National des Forêts), d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier...
- Possibilité de poursuite d'études : Certificat de Spécialisation (CS taille et soins des arbres), BTS (Gestion forestière ou Technico-commercial)

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Les candidats doivent justifier **soit** de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur, **soit** d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde du second cycle de l'enseignement secondaire
- Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester **soit** de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, **soit** de l'équivalent de trois années à temps plein dans un autre emploi

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Le Conseil Régional de Franche-Comté prend en charge les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux travaux pratiques effectués au centre
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

1^{re} année

- Au centre de formation : 600 heures réparties sur 17 semaines
- En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés

2^e année

- Au centre de formation : 600 heures réparties sur 17 semaines
- En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 ou 3 semaines.

Le BP RCF est l'un des diplômes qui permettent de s'installer comme ETF (Entrepreneur de Travaux Forestiers)



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Dans certains cas particuliers, la durée du contrat d'apprentissage peut être réduite à un an.

CONTENU DE LA FORMATION

→ **Les modules généraux**

- Le traitement de l'information : expression et communication, mathématiques, informatique
- Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu forestier : liens entre secteur forestier et société, travaux forestiers et environnement

→ **Les modules professionnels**

- Le projet professionnel : projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale
- La gestion de l'entreprise de travaux forestiers : filière forêt-bois, gestion d'entreprise
- La gestion des chantiers de travaux forestiers : organisation de chantier, suivi de chantier, relations avec les différents partenaires et acteurs du chantier
- Les stations forestières : botanique forestière, pédologie, climatologie, conséquences des interventions
- La conduite des peuplements forestiers : les peuplements forestiers, les itinéraires sylvicoles, les modalités d'intervention
- Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des gros matériels

→ **Les modules techniques**

- La réalisation de travaux sylvicoles : plantation, travaux d'amélioration (dégagements, dépressage, nettoyage), travaux annexes (cloisonnements, élagage, taille de formation)
- La réalisation de travaux d'exploitation forestière : travaux de bûcheronnage (abattage et façonnage), travaux de vidange des bois (simulateurs de conduite, débardage au porteur et au débusqueur)
- Le débardage par câble-mât
- L'initiation à la récolte mécanisée : simulateurs de conduite et conduite d'abatteuses

→ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en fin de formation

ÉVALUATION / VALIDATION

Brevet Professionnel : BP « Responsable de Chantiers Forestiers », diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

→ 10 UC (Unité Capitalisable) : 2 UC générales communes à tous les BP (UCG1 et UCG2), 6 UC professionnelles (UCP1, UCP2, UCP3, UCP4, UCP5 et UCP6), 2 UC techniques (UCT1 et UCT2)

→ 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 10 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme. Ces différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

Le BP RCF met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux, mais aussi d'organiser le travail d'une petite équipe et de gérer les relations avec le donneur d'ouvrage.



Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

